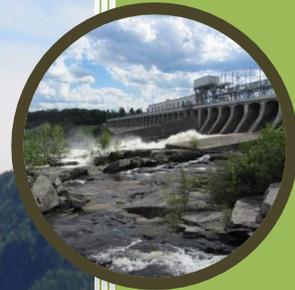


2015

# Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay

## Document 1. Démarche d'élaboration



ORGANISME DE  
BASSIN VERSANT  
DU SAGUENAY



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Coordination et planification

Marco Bondu	Directeur général OBV Saguenay
Lisane Gamache	Chargée de projet OBV Saguenay
Marie-Ève Thérout	Chargée de projet OBV Saguenay

### Rédaction, cartographie et révision interne

Lisane Gamache	Chargée de projet OBV Saguenay
Marie-Ève Thérout	Chargée de projet OBV Saguenay

### Référence à citer

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY. 2015. *Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay – Démarche d'élaboration*. Saguenay, 18 pages et 5 annexes.



## REMERCIEMENTS

L'Organisme de bassin versant du Saguenay tient à remercier les nombreuses personnes ayant participé à l'élaboration de ce Plan directeur de l'eau, que ce soit en participant à la collecte de données, à nos entrevues individuelles, à l'orientation du travail ou en révisant certains textes. Nous sommes reconnaissants au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et au Regroupement des Organismes de Bassins versants du Québec pour leur collaboration et leur soutien. Un merci tout particulier aux personnes composant le Comité d'experts, ainsi que celles siégeant au Conseil d'administration et au Comité consultatif de l'OBV Saguenay. Bien évidemment, l'OBV Saguenay tient également à remercier tous les citoyens et autres acteurs de l'eau qui ont participé aux nombreuses consultations municipales et citoyennes. Votre contribution aura permis d'enrichir notre connaissance et notre compréhension commune des réalités et problèmes affectant l'eau et son utilisation durable dans la zone des bassins versants du Saguenay. Votre collaboration aura également permis d'identifier les intérêts mobilisateurs ainsi que les actions prioritaires qu'il convient de mettre en œuvre sans plus attendre pour préserver les différents enjeux de l'eau. La pertinence et la justesse de ce premier PDE reposent sur ce travail de fructueux échanges.



## AVANT-PROPOS

L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) est l'un des organismes de bassins versants ayant été créés en 2009 à la suite du redécoupage territorial du Québec méridional en 40 zones de bassins versants par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan directeur de l'eau (PDE), en concertation avec le milieu, pour l'ensemble des bassins versants se déversant dans la rivière Saguenay, en excluant le bassin versant du lac Saint-Jean.

L'élaboration de la première édition du PDE des bassins versants du Saguenay s'est étendue du printemps 2010 au printemps 2014.

Pour élaborer ce premier PDE, l'OBV Saguenay a d'abord considéré plusieurs recommandations inscrites dans le *Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires* (Environnement Québec, 2004), le *Cadre de référence pour la gestion intégrée des ressources en eau* (MDDEFP, 2012), le *Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau* (Gangbazo, 2011) et la *Boîte à outils du Plan directeur de l'eau* du Regroupement des Organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)<sup>1</sup>. Ces documents ont servi de première base de travail à chacune des étapes de l'élaboration du PDE.

D'autre part, l'élaboration du PDE a toujours été guidée par le fait que le document devait refléter les volontés, les préoccupations et les priorités des acteurs et de la population de la zone des bassins versants du Saguenay. Ces aspects ont été jugés essentiels et prioritaires pour stimuler et maintenir la mobilisation des acteurs qui seront ultimement responsables de la mise en œuvre des actions. Les acteurs, régulièrement sollicités, se sont donc prononcés sur la démarche à suivre, la structure à adopter et le contenu à traiter. Les lignes directrices recommandées par les différents cadres et guides consultés ont ainsi été très souvent modulées en fonction des demandes concertées de la Table de concertation, du Comité d'experts pour le PDE, de certains acteurs du milieu et des citoyens consultés. Autant qu'il ait été possible de le faire, considérant les ressources disponibles, l'OBV Saguenay a donné suite à ces demandes.

Le premier PDE des bassins versants du Saguenay est donc une hybridation entre les recommandations faites par les instances expertes en gestion intégrée des ressources en eau et les demandes des différents acteurs de l'eau de la zone.

---

<sup>1</sup> <https://www.robvq.qc.ca/guides/pde>, consulté le 20 mars 2014



L'OBV Saguenay a conçu le PDE en cherchant à satisfaire trois exigences. Le PDE doit d'abord constituer un outil documentant clairement les réalités, les problèmes et les priorités à connaître et à considérer par les acteurs de l'eau pour la mise en œuvre d'actions pertinentes. Le présent PDE documente partiellement ces éléments et des efforts d'acquisition de connaissances devront précéder l'amorce de certaines actions.

Le PDE doit ensuite servir d'outil pour suivre et évaluer le succès de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la zone, mais aussi à l'échelle provinciale. Encore une fois, des lacunes d'informations au PDE, notamment en ce qui concerne l'état des indicateurs, devront être comblées pour que le document puisse avoir cette utilité.

Finalement, le PDE doit communiquer efficacement aux instances gouvernementales les problèmes, les préoccupations et les actions prioritaires auxquelles il faut donner suite. Il doit permettre d'identifier les priorités rencontrées à l'échelle de la zone des bassins versants, mais également celles de la province. Il doit faire en sorte que ces mêmes instances puissent évaluer les besoins à combler, identifier les ressources à développer et définir les stratégies à mettre en place pour résoudre ces problèmes et préoccupations prioritaires. De l'information encore manquante, notamment sur les sources de financement et le budget des actions, doit être ajoutée au PDE pour qu'il assure cette dernière fonction.

L'OBV Saguenay reconnaît que le PDE ne satisfait pas encore ces trois exigences. Les opportunités nécessaires pour combler tous les manques d'information n'ont pu être rencontrées. Il a fallu faire au mieux pour se rapprocher de l'atteinte des trois exigences tout en étant pleinement conscient qu'aucune ne serait atteinte au moment du dépôt de la première édition du PDE. L'OBV Saguenay s'engage à combler ces manques d'information aussitôt que les ressources nécessaires pourront être réunies. Des initiatives sont déjà prises dans ce sens.

## TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	iii
REMERCIEMENTS .....	iv
AVANT-PROPOS .....	v
TABLE DES MATIÈRES .....	vii
LISTE DES TABLEAUX .....	viii
LISTE DES CARTES .....	viii
LISTE DES ANNEXES.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES.....	viii
Introduction .....	1
1. Acteurs concertés .....	2
1.1 Table de concertation.....	2
1.2 Comité d’experts (COMEX) .....	2
1.3 Autres acteurs et population .....	2
1.4 Permanence de l’OBV Saguenay .....	2
2. Démarche d’élaboration .....	5
2.1 Portrait.....	5
2.2 Enjeux .....	7
2.3 Diagnostic .....	7
2.4 Priorisation des problèmes et des causes .....	8
2.5 Plan d’action .....	9
2.5.1 Première version .....	9
2.5.2 Consultations.....	10
2.5.3 Élaboration finale du plan d’action .....	13
3. Vision .....	16
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	18



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Composition de la Table de concertation .....	3
Tableau 2. Composition du Comité d’experts .....	4
Tableau 3. Secteurs des consultations citoyennes .....	10
Tableau 4. Statistiques des consultations citoyennes .....	15

## LISTE DES CARTES

Carte 1. Secteurs de consultation .....	11
---	----

## LISTE DES ANNEXES

Annexe A. Priorisation des causes .....	19
Annexe B. Actions proposées à la Table de concertation et aux citoyens .....	25
Annexe C. Formulaire de consultation.....	25
Annexe D. Document sur la vision présenté à la Table de concertation .....	29
Annexe E. Questionnaire sur la vision distribué à la Table de concertation .....	335

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CBLK : Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables
COBRAM : Comité de bassin versant de la rivière à Mars
COMEX : Comité d’experts sur le PDE
GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau
MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MRC : Municipalité régionale de comté
OBV Saguenay : Organisme de bassin versant du Saguenay
PDE : Plan directeur de l’eau
RIVAGE : Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin
ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec



## Introduction

L'eau est au cœur de la vie des communautés biologiques. On en fait de multiples usages et on ne saurait s'en priver. Bien que renouvelables, les ressources en eaux ne sont pas inépuisables. La qualité, la quantité et l'accessibilité de l'eau, notamment, conditionnent l'utilisation que l'on peut en faire et plusieurs usages peuvent en définitive être compromis. Pour assurer la pérennité des ressources en eau et leur utilisation durable, il convient de mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Dans les bassins versants alimentant la rivière Saguenay (exclusion faite du bassin versant du lac Saint-Jean), la mise en œuvre et le suivi de cette gestion intégrée est la responsabilité de l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay). Depuis 2009, l'organisme s'est appliqué à élaborer en concertation avec les acteurs du milieu un Plan directeur de l'eau (PDE), soit un outil pour la mise en œuvre de la GIRE dans la zone des bassins versants du Saguenay. Le Plan directeur de l'eau est d'abord un processus cyclique qui implique les acteurs du milieu, qui les informe et les mène à se mobiliser et à agir pour assurer la rencontre des critères conditionnant les différents usages souhaités. C'est également une série de documents permettant de décrire les réalités et les préoccupations liées à l'eau, d'identifier les problèmes impliquant l'eau et de détailler les actions utiles à mettre de l'avant pour résoudre les problèmes diagnostiqués.

L'OBV Saguenay vous présente ici le premier Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay. Il est composé de quatre parties. Une première partie, traitée au présent document, s'intitule *Introduction : Démarche d'élaboration*. Elle présente les acteurs ayant été concertés, explique les différentes étapes réalisées pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau et la vision développée par les acteurs. Les autres parties composant le PDE sont le portrait, le diagnostic et le plan d'action. Le portrait fait état des réalités physiques, biologiques et anthropiques impliquant l'eau. Il traite également des préoccupations des acteurs portant sur la ressource et son utilisation. Il comprend une annexe complétant l'information rapportée. Le diagnostic explique les différents problèmes affectant l'eau et son utilisation durable pouvant se manifester dans la zone. Le plan d'action énumère les enjeux, orientations et objectifs retenus par les acteurs concertés pour mettre en œuvre la GIRE. Il décrit aussi les cibles, indicateurs et actions ayant été actuellement priorisés et pour lesquels les acteurs doivent se mobiliser. Ces trois dernières parties font chacune l'objet d'un document spécifique. Il est bon de mentionner que le Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay fera l'objet d'une mise à jour en continu avec la publication d'une nouvelle édition annuellement.

L'OBV Saguenay est donc fier de présenter ce premier PDE et espère qu'il sera utile aux acteurs de la zone des bassins versants du Saguenay. Il souhaite aussi que cet outil puisse catalyser la mise en œuvre de multiples actions et rendre possible la gestion intégrée des ressources en eaux dans le territoire.



## 1. Acteurs concertés

Le PDE des bassins versants du Saguenay s'est fait en concertant plusieurs intervenants locaux.

### 1.1 Table de concertation

La Table de concertation de l'OBV Saguenay est composée du Conseil d'administration et du Comité consultatif. Le Conseil d'administration de l'OBV Saguenay comprend des représentants des différents acteurs de l'eau de la zone des bassins versants du Saguenay provenant de plusieurs milieux et secteurs d'activités. Le Comité consultatif est composé quant à lui de membres non-votants provenant principalement de différents ministères. Au total, une quarantaine de personnes compose la Table de concertation (tableau 1).

### 1.2 Comité d'experts (COMEX)

En mars 2011, la Table de concertation de l'OBV Saguenay a créé un comité d'experts (COMEX) pour le Plan directeur de l'eau. Ce comité est formé d'experts provenant de différents ministères, du milieu municipal, de communautés autochtones et du milieu universitaire (tableau 2). La principale mission du COMEX est de guider la permanence de l'OBV Saguenay dans l'élaboration du PDE pour optimiser son élaboration et faire en sorte que le PDE reflète bien la réalité des bassins versants du Saguenay et les préoccupations du milieu. Son mandat est de discuter et de convenir de la stratégie à suivre, des tâches à réaliser, des correctifs à apporter aux documents du PDE, en plus d'en valider la pertinence et la rigueur. Quinze personnes siègent sur le COMEX. Il est à noter que certains experts ont changé ou ont quitté le comité d'experts à un moment ou un autre du processus.

### 1.3 Autres acteurs et population

Tous les acteurs et la population présents dans la zone des bassins versants du Saguenay ont pu prendre part à l'élaboration du PDE via leur participation aux différents exercices de consultations citoyennes.

### 1.4 Permanence de l'OBV Saguenay

L'OBV Saguenay a mandaté une petite équipe vouée à l'élaboration du PDE. Le principal mandat de cette équipe était de concevoir les différents documents du PDE en cohérence avec les recommandations des instances gouvernementales et les volontés des acteurs concertés. Cette équipe devait aussi coordonner les communications avec les acteurs et animer les différents exercices de concertation. Jusqu'à quatre personnes ont composé cette équipe au cours de l'élaboration du PDE.

**Tableau 1.** Composition de la Table de concertation

Organisme	Nom
<b>Conseil d'administration</b>	
<b>Secteur municipal</b>	
Ville de Saguenay	Paul-Roger Cantin / Christine Boivin
MRC du Fjord-du-Saguenay	Marc Guay / Ginette Côté
MRC Lac-Saint-Jean Est	Nathalie Audet / Christian Dallaire
MRC Haute-Côte-Nord	Gilles Pineault / Hugues Tremblay
Conseil des Montagnais du Lacs-Saint-Jean	David Cleary
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Marc St-Onge / Jessie Moreau
Conseil de la Nation huronne-wendat	Mario Gros-Louis
<b>Secteur communautaire</b>	
Conseil régional de l'environnement et du développement durable	Monique Laberge
Comité ZIP Saguenay	Ghislain Sylvain
Comité de bassin de la rivière à Mars (COBRAM)	Daniel Desgagné
Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin	François Richard
Comité de bassin du lac Kénogami, des rivières Chicoutimi et Aux Sables	Ghislain Larocque
Association des riverains du lac Labrecque	Serge Tremblay
Association des propriétaires du lac Sébastien	Robert Pelchat
Association de protection du lac Kénogami	Jos Thomas / Claude Gagnon
Eurêko!	Yves Gauthier
Comité des citoyens de Laterrière	Jacques Tremblay
Association des Sauvaginiens du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Michel Bouchard
Regroupement régional des gestionnaires de ZEC (RRGZ-02)	Andrée-Anne Simard
Comité de protection du bassin versant Rivière-Éternité	Francesca Houde
<b>Secteur économique</b>	
Rio-Tinto-Alcan	Bruno Larouche
Produits forestiers Résolu	Gilles Bélanger / Benoît Régis/ Eric Tremblay
Coopérative forestière Laterrière	Louis Pelletier
Magris Ressources / Niobec	Thierry Tremblay
Club de Quad du Saguenay	Jean-Louis Tremblay
ELKEM Métal	Jean-Denis Tremblay
Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gilles Brassard
Chambre de commerce de Saguenay	Luc Desbiens / à déterminer
Parc national du Fjord-du-Saguenay	Yana Desautels
Coop Quatre-Temps	Michael Tremblay
<b>Comité consultatif</b>	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques	Véronique Tremblay
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Éric Fillion
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Yves Tremblay / Simon Larouche
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation	Anne Guilbert
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	David Dufour / Pierre A. Gauthier
Ministère de la Sécurité publique	Lyne Marcotte
Ministère des Transports	Jean-Marc Mergeay
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Michel Savard
Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay – Lac-Saint-Jean	Ursula Larouche
UQAC-Faculté des Sciences appliquées	Alain Rouleau
MRC du Fjord-du-Saguenay	Martin St-Gelais



Ville de Saguenay	Sylvain Lavoie
Groupe multiconseil agricole Saguenay – Lac-Saint-Jean	Martine Bergeron
Organisme de bassin versant du lac Saint-Jean	Tommy Tremblay
Conseillère en communications	Catherine Thibeault

**Tableau 2.** Composition du Comité d’experts

Organisme	Nom
Ville de Saguenay	Michaël Verreault / Lucie Carrier
MRC du Fjord-du-Saguenay	Martin St-Gelais
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Christian Dallaire
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Marc St-Onge
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	David Cleary
Conseil de la Nation huronne-wendat	Mario Gros-Louis
Conférence régionale des Élus du Saguenay – Lac-Saint-Jean	Ursula Larouche
Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques	Véronique Tremblay
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Simon Larouche / Daniel Desgagné
Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles	Éric Fillion
Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire	David Dufour / Pierre A. Gauthier
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Michel Savard
Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation	Anne Guilbert
Ministère des Transports	Jean-Marc Mergeay
Ministère de la Sécurité publique	Lyne Marcotte
Université du Québec à Chicoutimi	Alain Rouleau

## 2. Démarche d'élaboration

### 2.1 Portrait

Le portrait du Plan directeur de l'eau (PDE) de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du Saguenay a été entamé au printemps 2010 et a pris fin à l'automne 2012.

D'emblée, il a été convenu que le portrait devait faire connaître les généralités du territoire, tout en traitant au mieux les particularités propres à certains secteurs. Ainsi, dans les premiers mois de l'élaboration du PDE, l'OBV Saguenay s'est appliqué à acquérir des connaissances existantes en lien avec l'eau, les écosystèmes et leur utilisation par les communautés. De nombreuses requêtes de données ont été adressées aux acteurs régionaux, provinciaux et nationaux. Plusieurs données provenant de la base de données géographiques du projet gouvernemental Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique (Acri-Géo) ont été acquises.

À l'hiver 2011, le MDDEP a communiqué à l'OBV Saguenay un modèle de table des matières détaillée pour réaliser le portrait préliminaire. La Table de concertation, consultée sur le sujet, a choisi de suivre cette table des matières et le portrait a longuement été construit sur cette base. Toutefois, en cours d'élaboration, il nous a fallu aborder plus simplement le portrait puisque des échéances excessives se projetaient avec le suivi de la table des matières proposée par le MDDEP. Les trois premiers chapitres du portrait suivent donc fortement la table des matières proposées. Les deux derniers font un traitement plus sommaire de la plupart des aspects.

C'est également en mars 2011 que la Table de concertation a choisi de déléguer l'élaboration et la révision du PDE au comité d'experts sur le PDE (COMEX). Tout aspect entourant l'élaboration du PDE a préalablement été validé par le COMEX avant qu'il ne soit exposé à la Table de concertation. Seulement pour le portrait, le COMEX s'est réuni à sept occasions pour échanger sur le travail fait ou à faire. En cohérence avec les recommandations du COMEX, plusieurs ébauches de textes ont été rédigées par la permanence de l'OBV. Sitôt terminées, ces ébauches ont été soumises au COMEX pour validation, puis de nouveau retouchées selon les commentaires émis par les experts. La révision et la correction du portrait par le Comité d'experts se sont poursuivies jusqu'au printemps 2013.

Les versions finales des différents chapitres ont systématiquement été rendues disponibles aux membres de la Table de concertation. Les documents terminés ont été déposés dans la section réservée aux membres du site Web de l'OBV Saguenay. Les membres ont ainsi pu consulter les documents et faire part de leurs commentaires et demandes de corrections.

En 2012, le ROBVQ a fait valoir à l'OBV Saguenay l'importance de documenter au portrait les préoccupations et les perceptions ressenties par les acteurs de l'eau et la population de la zone des bassins versants du Saguenay. Sensible à cette recommandation, l'OBV Saguenay a choisi de revoir la planification de l'élaboration du PDE afin d'y intégrer la tenue de consultations des municipalités sur les problèmes et les préoccupations.

En plus de rendre possible le traitement des préoccupations au portrait, l'exercice allait permettre d'atteindre plusieurs objectifs importants :

- Faire connaître et reconnaître l'OBV Saguenay, une nouvelle organisation dans le paysage régional;
- Obtenir plus de documentation utile pour le portrait et le diagnostic;
- Enrichir le portrait et le diagnostic d'informations non documentées;
- En apprendre sur les actions engagées et les intentions d'actions;
- Favoriser le réseautage et la mobilisation des acteurs.

À la demande du Comité d'experts, une tournée des municipalités de la zone des bassins versants du Saguenay a ainsi été réalisée durant l'été 2012 pour bonifier le portrait et jeter les bases du diagnostic. Pour ce faire, un questionnaire a tout d'abord été envoyé aux directeurs généraux des 27 municipalités touchant la zone et à deux MRC (Fjord-du-Saguenay et Lac-Saint-Jean-Est). Le questionnaire permettait d'identifier les principaux problèmes et préoccupations en lien avec l'eau et son utilisation durable s'appliquant plus spécialement à chaque municipalité. Une rencontre en personne a ensuite été tenue avec chaque municipalité, afin de discuter des réponses inscrites au questionnaire. Deux municipalités et une MRC n'ont pu être rencontrées, mais leur formulaire a été retourné. Une seule municipalité n'a pas été rencontrée et n'a pas retourné son formulaire.

Dans le cas des 24 municipalités où il y a eu une rencontre en personne, celle-ci se faisait généralement avec les inspecteurs ou les directeurs généraux des municipalités, parfois avec des élus. Les personnes rencontrées ont fait part de problèmes reliés à l'eau présents sur leur territoire, de même que de diverses préoccupations liées à la ressource eau. Elles ont aussi clarifié certaines informations ou données présentées dans le portrait. Ces informations et préoccupations ont par la suite été intégrées au portrait et au diagnostic. Certaines n'étant cependant pas appuyées par une documentation, elles seront à confirmer plus tard par l'OBV Saguenay. Cet important exercice de relations avec le milieu a permis à l'OBV Saguenay d'obtenir une reconnaissance, notamment auprès des autorités municipales.

Au final, le présent portrait, bien que couvrant de nombreux sujets, n'est pas exhaustif, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, certaines données n'étaient pas disponibles, alors que d'autres étaient trop anciennes ou trop peu fiables pour être utilisées. D'autre part, bien que le travail de recherche et de traitement ait été le plus rigoureux possible, certaines informations disponibles peuvent être absentes du premier portrait. Par ailleurs, certaines données intégrées au portrait ne sont peut-être plus à jour. En effet, les efforts d'acquisition de données et le traitement de celles-ci ont dû être arrêtés un peu avant la fin 2012, afin de poursuivre les travaux sur les autres étapes du PDE.

Il s'agit du premier PDE pour la zone des bassins versants du Saguenay, et sa mise à jour régulière permettra d'intégrer de nouvelles informations et préoccupations parmi lesquelles certaines sont déjà acquises par l'OBV.

## 2.2 Enjeux

Parallèlement à l'élaboration du portrait, l'OBV Saguenay a travaillé à identifier les enjeux de l'eau menacés dans la zone des bassins versants du Saguenay. De prime abord, les six enjeux proposés par le ROBVQ dans la *Boîte à outils pour l'élaboration du PDE* ont été retenus et comparés aux enjeux identifiés par les acteurs du milieu. C'est lors d'une journée de réflexion s'étant tenue en mai 2011 et réunissant quelque 30 acteurs de l'eau qu'il a été possible d'identifier certains devenirs de l'eau souhaités par les acteurs et desquels des enjeux se sont dégagés. Au terme de l'exercice de comparaison, les enjeux de l'eau identifiés par les acteurs du milieu rejoignaient ceux proposés par le ROBVQ. Il a donc été convenu d'inscrire ces six enjeux au PDE.

## 2.3 Diagnostic

Le diagnostic a été élaboré du printemps 2013 jusqu'à la fin de cette même année. Le COMEX a également participé à l'élaboration et à la révision du diagnostic tout au long de cette période. Le comité s'est notamment réuni à deux occasions pour réviser cette partie du PDE.

Au départ, avec le COMEX, il a été convenu que le diagnostic ferait connaître les problèmes connus, mais également ceux pouvant possiblement affecter l'eau, les écosystèmes aquatiques, humides et riverains et leur utilisation durable dans la zone des bassins versants du Saguenay. L'idée de présenter le diagnostic sous forme de fiches traitant chacune d'un problème a aussi été retenue.

La sélection des problèmes à traiter s'est faite sur la consultation préalable de la *Boîte à outils pour l'élaboration du PDE* proposée par le ROBVQ. L'organisme y fait une liste de 23 problèmes liés à l'eau, aux écosystèmes et à leur utilisation, tirés des PDE des 33 bassins versants prioritaires. De ces 23 problèmes, 21 ont été retenus pour le présent diagnostic.



Pour documenter le diagnostic, l'OBV Saguenay a demandé aux membres du COMEX et autres experts des organisations auxquelles ils appartiennent d'identifier les causes et les conséquences des problèmes à traiter au diagnostic. Neuf rencontres avec des experts et équipes d'experts se sont tenues au cours du printemps 2013. À partir de la liste des 21 problèmes retenus leur ayant été soumise, chaque répondant a identifié les causes et conséquences possibles des problèmes se manifestant et pouvant se manifester dans la zone des bassins versants du Saguenay. Une rencontre pour échanger sur les réponses a eu lieu avec chaque organisation. De la documentation supplémentaire a parfois été obtenue lors de ces rencontres.

Ainsi, le diagnostic de ce premier PDE compte 21 fiches. Dans chacune, le problème est tout d'abord décrit de manière théorique. Les manifestations réelles, les manifestations perçues et les manifestations potentielles, lorsque documentées, sont présentées. Les manifestations réelles correspondent à celles ayant fait l'objet d'observations validées inscrites au portrait. Les manifestations perçues sont celles n'ayant pas fait l'objet de confirmation, mais sont perçues comme existantes par certains acteurs dont les préoccupations ont été inscrites au portrait. Les manifestations potentielles se définissent comme celles pouvant possiblement survenir considérant la présence de facteurs causals. L'OBV ne dispose pas de source d'information démontrant que certaines réalités sont des causes de problèmes observées, seules les diverses causes probables du problème sont décrites avec, lorsque cela était possible, une localisation de ces causes sur le territoire quand leur présence était confirmée. Finalement, les conséquences connues et possibles du problème sont énumérées et classées dans l'un des six enjeux de l'eau.

Ce ne sont que les données du portrait qui ont été utilisées pour la rédaction du diagnostic. Dans de rares cas cependant, des données ont été mises à jour ou ont été ajoutées au diagnostic, afin de mieux expliquer un problème ou une cause d'un problème.

## 2.4 Priorisation des problèmes et des causes

La multitude de problèmes diagnostiqués dans la zone des bassins versants du Saguenay pourrait donner lieu à plusieurs centaines d'actions à mettre en œuvre pour les résoudre. L'OBV Saguenay, conseillé du COMEX, a choisi de ne pas recommander d'action pour chacun des problèmes et lieux où ces problèmes ont été recensés. Ce choix s'est imposé pour multiplier les chances que le plan d'action suscite la mobilisation des acteurs du milieu et soit mis en œuvre efficacement et promptement. Réduire le nombre d'actions au plan d'action s'est aussi avéré une nécessité pour rendre possible le suivi de la mise en œuvre des actions par l'OBV Saguenay, considérant la disponibilité actuelle des ressources pour le faire.

Ainsi, avant d'élaborer le plan d'action, une priorisation des problèmes et des causes a été faite. Par cet exercice, l'OBV Saguenay a cherché à identifier d'une part les problèmes les plus urgents et d'autre part, les causes soupçonnées causer le plus d'impacts.

Pour prioriser les problèmes, trois critères validés par le COMEX ont été considérés :

- Menace à la consommation de l'eau potable, à la santé et à la sécurité;
- Affectation d'un grand nombre d'acteurs et d'usagers;
- Perturbations de rôles et de valeurs écologiques d'importance.

Pour prioriser les causes, l'OBV Saguenay a choisi celles soulevant le plus de préoccupations, touchant un grand territoire ou pouvant impliquer de graves conséquences. Il s'agit aussi des causes les plus souvent soupçonnées ou rencontrées. Comme plusieurs des causes choisies touchent plus d'un problème, cela permet de traiter plusieurs problèmes à la fois en travaillant sur une seule cause. L'annexe 1 présente toutes les causes des 11 problèmes priorisés, avec la ou les causes priorisée(s) mise(s) en évidence.

## 2.5 Plan d'action

### 2.5.1 Première version

À l'automne 2013, le travail sur les orientations, les objectifs et le plan d'action a été entamé. Le COMEX a aussi pris part à cette étape. Deux rencontres de ce comité ont eu lieu au cours de l'élaboration de cette partie.

L'OBV Saguenay s'est encore une fois basé sur les méthodes comprises dans la *Boîte à outils sur le PDE* proposée par le ROBQ pour établir ses orientations, objectifs, indicateurs et actions. Il a choisi de bonifier la méthode en créant des cibles et des états d'indicateur pour chaque objectif. La première version du plan d'action soumise en consultation a compris 11 orientations, 11 objectifs et 15 actions (annexe 2).

L'OBV Saguenay a d'abord créé les orientations et objectifs en apposant un verbe devant chaque problème et cause priorisés. Il a ainsi obtenu 11 premières orientations cherchant toutes à diminuer un problème ou les impacts d'un problème. Il a également défini 11 objectifs préliminaires. Les membres du COMEX ont particulièrement été sollicités pour valider la pertinence des cibles et des indicateurs établis pour chaque objectif.

En ce qui concerne le plan d'action, la première offre se composait de 15 actions. Le COMEX ayant souhaité des actions répondant directement aux objectifs, plusieurs actions proposées étaient des plans d'action pouvant se décliner en plusieurs projets dont certains s'avéraient préalables à d'autres. Chaque action était sommairement décrite dans un tableau. Pour l'ensemble des actions, les maîtres d'œuvre et partenaires restaient à confirmer. Les opportunités de financement, ainsi que le budget, n'avaient pas été établis. Cette première version du plan d'action a été soumise à différents exercices de consultation.

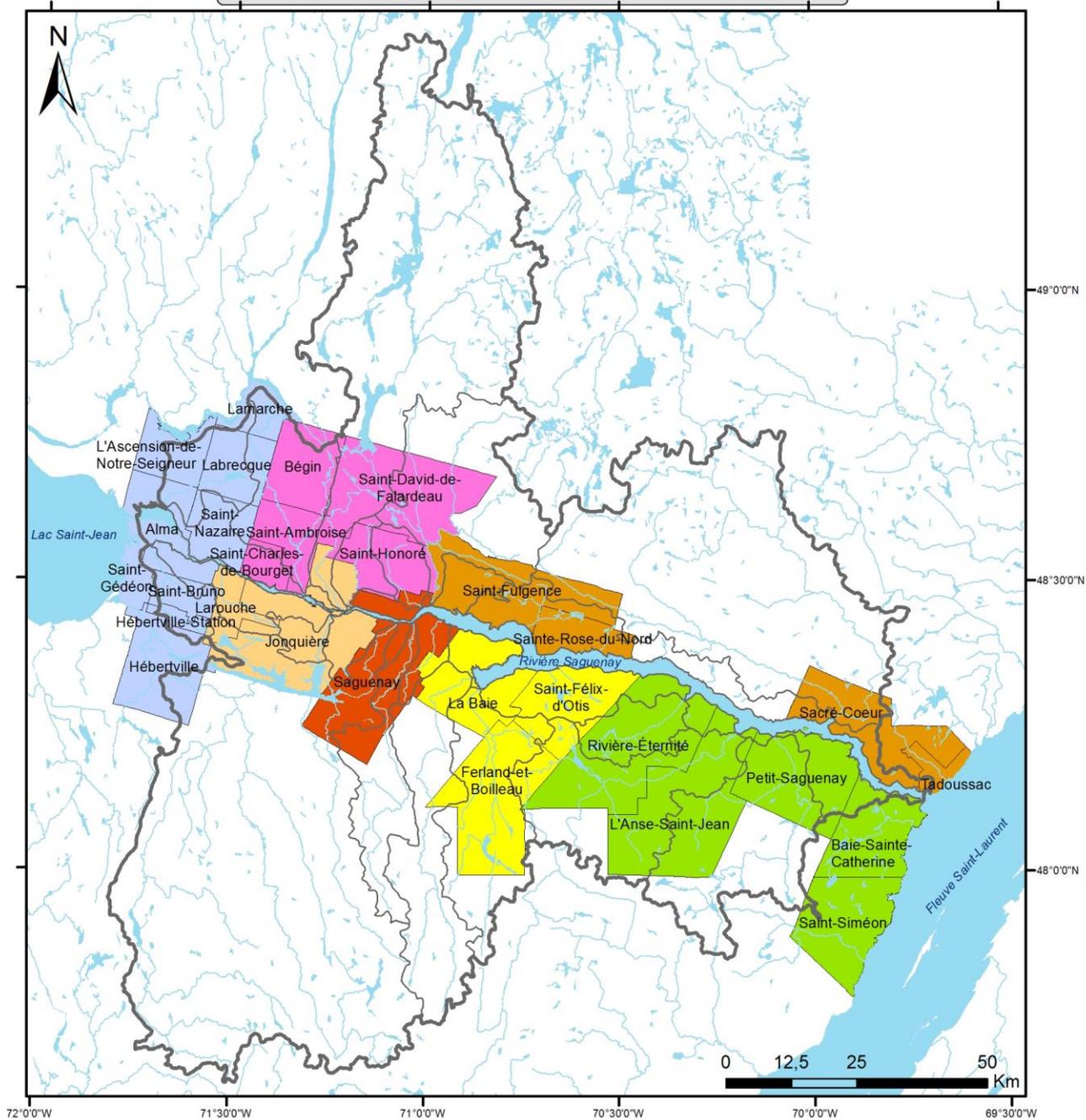
## 2.5.2 Consultations

Une journée de consultation de la Table de concertation a eu lieu le 31 janvier 2014. Tous les membres de la Table ont été invités à cette activité de concertation. Lors de cette journée, un résumé du portrait et du diagnostic a été présenté. La Table a été consultée sur le plan d'action préliminaire qui leur a été proposé. Lors de cette journée, quinze membres de la Table de concertation étaient présents. Les membres absents avaient quant à eux toujours la possibilité d'émettre leurs commentaires par courriel. Tous les commentaires émis et approuvés par la Table de concertation ont été intégrés au plan d'action. Ainsi, les discussions ont mené à l'ajout de deux causes et de huit nouvelles actions. Diverses corrections ont aussi été apportées sur les libellés et les échéances des actions proposées.

Le mois de février 2014 a été consacré aux consultations citoyennes sur le plan d'action. Le territoire de la zone des bassins versants du Saguenay a été divisé en sept secteurs afin de s'assurer d'une bonne participation locale. Le tableau 3 et la carte 1 décrivent les secteurs et les dates des consultations citoyennes.

**Tableau 3.** Secteurs des consultations citoyennes

Secteur	Municipalités visées		Date
Bas-Saguenay rive sud	Baie-Sainte-Catherine L'Anse-Saint-Jean Petit-Saguenay	Rivière-Éternité Saint-Siméon	5 février
Bas-Saguenay rive nord	Sacré-Cœur Saint-Fulgence	Sainte-Rose-du-Nord Tadoussac	11 février
Jonquière-Larouche	Larouche Ville de Saguenay - Arrondissement Jonquière	- Secteur Lac-Kénogami - Secteur Shipshaw	13 février
Centre rive nord	Bégin Saint-Ambroise Saint-Charles-de-Bourget	Saint-David-de-Falardeau Saint-Honoré	18 février
Chicoutimi	Ville de Saguenay - Arrondissement Chicoutimi	- Secteur Laterrière - Secteur Chicoutimi-Nord	20 février
Haut-Saguenay	Alma Hébertville Hébertville-Station L'Ascension-de-Notre- Seigneur	Labrecque Lamarche Saint-Bruno Saint-Gédéon Saint-Nazaire	25 février
Baie des Ha! Ha!	Ferland-et-Boilleau Saint-Félix-d-Otis	Ville de Saguenay - Arrondissement La Baie	27 février



**Secteur de consultation et date**

- |   |   |   |                                    |
|---|---|---|------------------------------------|
|  | Centre rive nord; mardi 18 février        |  | Chicoutimi; jeudi 20 février       |
|  | Bas-Saguenay rive sud; mercredi 5 février |  | Haut-Saguenay; mardi 25 février    |
|  | Bas-Saguenay rive nord; mardi 11 février  |  | Baie des Ha! Ha!; jeudi 27 février |
|  | Jonquière et Larouche; jeudi 13 février   |   |                                    |

Conception : Marie-Ève Thérault, 2014  
Sources : MAMROT, 2010; MDDEP, 2010; MRNF, 2009a-b

Pour l'annonce des consultations citoyennes, une démarche a été faite auprès de chacune des municipalités du territoire afin de leur demander de l'aide pour transmettre l'information à leurs citoyens. Une affiche a été conçue pour chacun des secteurs de consultation et a été envoyée aux municipalités ayant accepté de participer à la diffusion de l'information. Différents partenaires de l'OBV Saguenay ont aussi été invités par courriel à diffuser l'évènement, en leur envoyant entre autres une affiche globale des consultations. Ils étaient par le fait même invités à participer aux consultations. De plus, des évènements sur le réseau social Facebook ont été créés pour chacune des consultations, qui ont aussi été annoncées sur le site Web de l'OBV Saguenay. Un communiqué de presse a finalement été envoyé aux médias écrits, télévisés et radiophoniques du territoire la semaine avant le début des consultations. Un rappel a été envoyé aux médias à la deuxième semaine des consultations. La veille de chacune des quatre dernières consultations, un bref rappel a été envoyé à tous les médias.

Les consultations citoyennes ont eu lieu en soirée de semaine, à partir de 19h00. La première partie de la soirée était consacrée à la présentation d'un résumé du portrait et du diagnostic de la zone des bassins versants du Saguenay, avec quelques précisions sur certains aspects concernant le secteur de consultation. Des précisions ont également été apportées sur la nécessité de sélectionner certains problèmes et causes prioritaires pour élaborer le plan d'action. Pour la partie concernant le plan d'action, un moment de réflexion était laissé aux participants pour qu'ils remplissent le formulaire de consultation distribué (annexe 3). Le restant de la soirée était consacré à une discussion sur leurs réponses, leurs préoccupations et leurs priorités. Tout au long de la discussion, des notes étaient prises sur l'ordinateur et projetées à l'écran, ce qui permettait aux participants de s'assurer qu'ils étaient bien compris. Le formulaire de chaque participant était ensuite récupéré à la fin de la rencontre pour être traité ultérieurement et pris en considération dans l'élaboration du plan d'action.

Un document résumant le portrait de la zone avec certains éléments de diagnostic a été distribué aux participants. De plus, un document particulier pour chacun des secteurs de consultation a été élaboré, dans lequel les problèmes identifiés dans le secteur et les actions proposées étaient réunis.

Un formulaire de consultation a aussi été fourni aux participants afin qu'une trace de leurs réflexions et de leurs commentaires soit récupérée à la fin de la soirée (annexe 3). Ce formulaire permettait aux participants d'émettre leurs commentaires et suggestions concernant les problèmes et les causes sur lesquels devrait d'abord porter le plan d'action. Les personnes présentes avaient ensuite l'occasion de se prononcer sur les actions proposées et leur échéance. D'autres actions pouvaient aussi être proposées. Finalement, une dernière partie du formulaire permettait aux participants de fournir des informations ou des préoccupations à intégrer lors de la mise à jour du PDE.

Le document résumant le portrait et le diagnostic, le document pour chacun des secteurs, ainsi que le formulaire de consultation étaient disponibles sur le site Web de l'OBV Saguenay. Les personnes ou organismes absents lors des soirées de consultations pouvaient donc également émettre leurs commentaires sur le premier PDE des bassins versants de la rivière Saguenay, et ce jusqu'au 3 mars 2014.

Divers dépliants gratuits sur plusieurs sujets relatifs à la gestion de l'eau étaient aussi disponibles pour les participants.

Au total, 108 personnes ont été consultées, provenant de différents secteurs. Le tableau 4 réunit les statistiques relatives aux consultations citoyennes.

### 2.5.3 Élaboration finale du plan d'action

Une analyse des commentaires recueillis par les formulaires de consultation et lors des discussions en soirée a été faite afin de déterminer les éléments prioritaires pour les citoyens consultés. Ainsi, les causes les plus souvent suggérées par les participants dans le formulaire de consultation et les problèmes ou causes ayant fait l'objet de fortes discussions ont été intégrés au plan d'action, lorsqu'ils étaient documentés au portrait. Cette analyse a permis d'ajouter deux causes et une nouvelle action au plan d'action.

Dans le cas des problèmes et causes non documentés au portrait ou au diagnostic et ayant fait l'objet de fortes discussions, ils ont été identifiés comme prioritaires à documenter dans la prochaine mise à jour du PDE.

Les autres problèmes et causes documentés au portrait et ayant été mentionnés avec une fréquence moindre par les participants s'inscriront dans le plan d'action lors des prochains exercices de mise à jour du PDE et s'il se présente des opportunités de mise en œuvre.

Finalement, l'OBV Saguenay a arrêté son offre d'actions à 30. Ce plan d'action a été fait en concertation avec la Table de concertation, le comité d'experts, d'autres acteurs ainsi que la population de la zone des bassins versants du Saguenay. Tous se sont entendus sur la pertinence et la nécessité du plan, mais le détail concernant la réalisation des actions demeure, lui, inconnu.

Cette particularité du plan d'action s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, l'OBV Saguenay éprouve le désir intégrer l'approche par bassin versant dans la planification et l'aménagement territorial régional de façon progressive, au rythme des acteurs de son milieu. Cette approche vise à assurer la meilleure implication possible de tous les acteurs de l'eau dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau au Saguenay.

De plus, l'OBV Saguenay considère nécessaire de réaliser une campagne de mobilisation des acteurs et de promotion de la prise en charge d'actions préalablement à l'inscription précise des maîtres d'œuvre, des partenaires, des opportunités de financement et du budget. Dans le temps imparti à l'élaboration du PDE, il n'a pas été possible de réaliser cette campagne. D'autres efforts de consultation/concertation tout aussi pertinents et nécessaires ont plutôt été priorités, notamment les consultations municipales sur les problèmes et les préoccupations, de même que les consultations citoyennes pour les sept secteurs. Il est cependant prévu à très court terme, après le dépôt du PDE, de rencontrer les maîtres d'œuvre ciblés et les acteurs de l'eau du milieu afin de mettre en œuvre des projets en lien avec les actions identifiées dans le plan d'action.

D'autre part, l'OBV Saguenay a fait le choix réfléchi d'accorder davantage de ressources à l'harmonisation de ses travaux avec ceux des acteurs de l'eau du Saguenay déjà actifs sur son territoire. L'organisme souhaite ainsi consolider l'adhésion d'un maximum d'acteurs à la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau au Saguenay.

Sur le territoire de la zone des bassins versants du Saguenay, on retrouve trois tables de concertation de bassins versants locaux, soit : le comité de bassin du lac Kénogami (CBLK), des rivières Chicoutimi et aux Sables; le comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin; le comité de bassin de la rivière à Mars (COBRAM). Les comités RIVAGE et COBRAM détiennent chacun un plan directeur de l'eau ayant respectivement reçu leur approbation gouvernementale en 2009 et 2012. Le CBLK, quant à lui, n'a pu concevoir de PDE faute de reconnaissance gouvernementale et de financement. Après consultation de ces trois comités au cours de l'hiver 2014, tous ont émis la volonté que les actions inscrites au plan d'action du présent PDE et s'avérant pertinentes à leur territoire constitueraient désormais leur plan d'action. Dans le plan d'action, il a donc été décidé d'indiquer si chacune des actions proposées touchait le bassin versant de ces comités, cela afin d'établir plus facilement leur plan d'action respectif.

**Tableau 4.** Statistiques des consultations citoyennes

	Bas-Saguenay sud	Bas-Saguenay nord	Jonquière- Larouche	Centre rive nord	Chicoutimi	Haut- Saguenay	Baie des Ha! Ha!	Total
Nombre de personnes	18	27	13	15	12	10	13	108
<i>Élus</i>	3	6	1	5	-	1	2	18
<i>Employés municipal ou MRC</i>	-	2	1	-	-	3	3	9
<i>Représentants d'association ou de comité</i>	2	-	4	2	2	1	3	14
<i>Citoyen</i>	10	19	4	6	7	4	5	55
<i>Représentants de territoire faunique ou de club plein air</i>	2	-	2	-	2	-	-	6
<i>Ministères</i>	1	-	-	-	-	1	-	2
<i>Industries</i>	-	-	1	2	-	-	-	3
<i>Journaliste</i>	-	-	-	-	1	-	-	1
Documents de consultation distribués	19	27	13	13	12	10	14	108
Documents de secteur distribués	20	27	14	21	13	11	14	120
Formulaires de consultation distribués	23	28	15	24	13	11	14	128
Formulaires de consultation retournés	17	21	9	14	11	7	12	91

### 3. Vision

La vision est le devenir souhaité pour l'eau et son utilisation durable unifiant tous les acteurs de l'eau. Une première vision a été élaborée à l'automne 2013 par la permanence de l'OBV Saguenay, en se basant sur l'ensemble des problèmes et des enjeux prioritaires. Cette proposition a été présentée au COMEX et par la suite à la Table de concertation.

Lors de la journée de consultation de la Table de concertation du 31 janvier 2014, un atelier sur la vision a été tenu. La première vision élaborée par la permanence a tout d'abord été présentée aux membres, de même que sa signification et la méthode employée pour l'élaborer (annexe 4). Les membres devaient ensuite répondre à des questions avant d'amorcer une discussion ouverte (annexe 5). Lors de cette discussion, une majorité des membres a souhaité que la vision soit revue en profondeur. Certaines notions à intégrer se sont imposées. Parmi ces désirs communs, on retrouve :

- Que soit acquise une vive conscience individuelle et collective de la valeur et de la vulnérabilité de l'eau, des impacts que les activités anthropiques peuvent avoir sur l'eau et son utilisation durable et de la nécessité d'user adéquatement du territoire pour assurer la pérennité et l'utilisation durable des ressources en eau.
- Que se manifeste une réelle volonté de limiter partout et en tout temps les impacts sur les ressources en eaux, sur les écosystèmes aquatiques, humides et riverains et sur leur utilisation durable.
- Que soit appliquée une solution à chaque problème diagnostiqué au présent PDE qui permettra d'éliminer les contaminants présents dans l'eau souterraine et de surface et d'assurer tous les usages de l'eau par toutes les espèces.

Sous un aspect plus technique, il a été également souhaité d'intégrer à la vision un élément rassembleur traduisant le sentiment d'appartenance propre et unique à la zone des bassins versants du Saguenay. Employer le « Je » dans le libellé de la vision a aussi été retenu.

Divers libellés de vision ont ensuite été proposés et débattus, avant qu'un vote ne permette de choisir le libellé « Entre ciel et marée, je te garde Saguenay ». Les différentes parties de cette vision réfèrent à différents souhaits :

- « Entre ciel et marée » : Cette partie reflète une vision écosystémique globale de l'eau, c'est-à-dire de considérer toutes les communautés humaines et biologiques, ainsi que tous les écosystèmes des bassins versants, de l'amont vers l'aval de la rivière.
- « je » : Cet élément est utilisé pour mobiliser l'individu.
- « te garde » : Cette partie insinue que chaque individu, utilisateur et acteur de l'eau, devient un protecteur de la rivière Saguenay et donc des bassins versants qui s'y déversent.
- « Saguenay » : Cette dernière partie fait référence à la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants et à la rivière. Elle devrait favoriser le sentiment d'appartenance, pour que les gens s'approprient la vision.

À la suite de cet exercice, il est apparu à l'OBV Saguenay que l'élaboration d'une vision commune à toute la zone des bassins versants est un exercice difficile, voire impossible, car ce vaste territoire présente des particularités différentes selon l'endroit. Le libellé de vision adopté peut davantage être considéré comme un slogan pouvant être utilisé dans toute la zone des bassins versants afin de mobiliser et relier tous les acteurs de l'eau du Saguenay. L'OBV Saguenay juge que l'exercice de la vision devrait plutôt être fait par sous-bassin versant des rivières alimentant la rivière Saguenay, afin de réellement correspondre à la vision et aux priorités des différents milieux qui composent la zone. Il s'agit d'ailleurs d'un exercice que l'OBV Saguenay désire amorcer prochainement pour certains sous-bassins versants.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ENVIRONNEMENT QUÉBEC. 2004. *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*. 20 p.
- GANGBAZO. G. 2011. *Guide pour élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Québec, 329 pages.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2012. *Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence*, Québec, Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 36 p.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC. 2014. *Boîte à outils Plan directeur de l'eau (PDE)*. En ligne : <https://www.robvq.qc.ca/guides/pde> , consulté le 20 mars 2014.



## Annexes





## Annexe A. Priorisation des causes

Problèmes et leurs causes	Problèmes et leurs causes
<b>Contamination ou dégradation de l'eau de surface</b>	<b>Contamination ou dégradation des eaux souterraines</b>
<p><b>Rejets d'eaux usées</b> Ouvrages de surverse Rejets des installations septiques individuelles Utilisation de fertilisants Mise à nu des sols et ruissellement Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine Dégradation ou destruction des milieux humides Utilisation de pesticides Épandage de fondants et d'abrasifs sur les routes Neiges usées Activités minières</p> <p><b>Rejets industriels</b> Sites d'enfouissement de déchets et éco-centres Sites contaminés Rejets d'hydrocarbures</p>	<p>Rejets d'eaux usées <b>Rejets des installations septiques individuelles</b> Utilisation de fertilisants Dégradation ou destruction des milieux humides <b>Utilisation de pesticides</b> Épandage de fondants et d'abrasifs sur les routes Neiges usées Activités minières Rejets industriels Sites d'enfouissement de déchets et éco-centres Sites contaminés Rejets d'hydrocarbures</p>
<b>Eutrophisation et vieillissement prématuré des plans d'eau</b>	<b>Présence de cyanobactéries</b>
<p>Rupture et démantèlement de barrages de castor Rejets d'eaux usées Ouvrages de surverse Rejets des installations septiques individuelles Mise à nu des sols et ruissellement <b>Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</b> Dégradation ou destruction des milieux humides <b>Utilisation de fertilisants</b></p>	<p>Rejets d'eaux usées Ouvrages de surverse Rejets des installations septiques individuelles Mise à nu des sols et ruissellement <b>Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</b> Utilisation de fertilisants Rupture et démantèlement de barrages de castor Changements climatiques Retenue des eaux</p>
<b>Destruction, dégradation de la qualité ou diminution de superficie des milieux humides</b>	
<p>Cartographie incomplète Espèces envahissantes <b>Infrastructures et développement</b> Voies d'accès <b>Circulation de VTT et de motoneiges</b> Accumulation de déchets Exploitation du bleuet Agriculture Exploitation de la tourbe Coupe forestière dans les tourbières boisées Drainage forestier</p>	

Problèmes et leurs causes	Problèmes et leurs causes
<b>Dégradation ou perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques</b>	<b>Déclin et disparition des espèces à statut précaire</b>
<p><b>Dénaturalisation de la bande riveraine</b> Insectes et maladies Feux de forêt Augmentation des matières en suspension Érosion des berges</p> <p><b>Sédimentation</b> Présence d'algues bleu-vert Eutrophisation Évènement météorologique exceptionnel Urbanisation Agriculture Activités forestières Voies d'accès Achalandage Navigation Aménagements non conformes Dégradation de la qualité de l'eau Étiage sévère et marnage excessif Infrastructures et développement Accumulation de déchets</p>	<p>Pêche, chasse et piégeage Cueillette Compétition entre espèces Dégradation de la qualité de l'eau Utilisation de pesticides</p> <p><b>Dégradation ou destruction d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques</b> <b>Dégradation ou destruction des milieux humides</b> Barrages</p>
	<b>Érosion des berges</b>
	<p>Présence d'obstacles Aménagements dans les cours d'eau Modification du tracé des cours d'eau Imperméabilisation des sols</p> <p><b>Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</b> Agriculture Activités forestières Passage à gué des véhicules motorisés Batillage Marnage excessif Crues Changements climatiques Glaces</p>
<b>Problème d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante</b>	<b>Inondations des zones habitées</b>
<p>Sécheresse Changements climatiques</p> <p><b>Contamination de l'eau potable</b> Surconsommation</p>	<p>Précipitations importantes Crue éclair Embâcles de glace Barrages de castor</p>
<b>Limitation de l'accès public aux plans d'eau et privatisation des rives</b>	<b>Changements climatiques</b>
<p><b>Aménagement exclusif de villégiature et résidences privées</b> Contrôle de l'accès Perceptions Tarification des accès</p>	<p><b>Construction à proximité ou en zones inondables</b> Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine <b>Gestion, rupture ou défaillance d'un barrage</b> Mise à nu des sols et ruissellement Dégradation ou destruction des milieux humides</p>

## Annexe B. Actions proposées à la Table de concertation et aux citoyens

### **Objectif 1.** Réduire les rejets des eaux usées

**Action 1.** Aménagement de stations d'épuration des eaux usées performantes

### **Objectif 2.** Réduire les rejets des installations septiques individuelles

**Action 2.** Aménagements des installations septiques individuelles assurant leur conformité et leur efficacité

### **Objectif 3.** Réduire l'usage de fertilisants

**Action 3.** Sensibilisation à l'importance de contrôler la fertilisation à proximité des plans d'eau

**Action 4.** Adoption d'un règlement contrôlant l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m de bandes riveraines bordant un plan ou un cours d'eau

### **Objectif 4.** Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

**Action 5.** Revégétalisation des bandes riveraines habitées couvertes à 80% et moins de végétation naturelle

### **Objectif 5.** Limiter l'aménagement d'infrastructure et le développement dans les milieux humides

**Action 6.** Sensibilisation à la préservation des milieux humides de grand intérêt s'avérant fortement menacés

**Action 7.** Actualisation de la cartographie des milieux humides

### **Objectif 6.** Réduire la sédimentation

**Action 8.** Restauration durable des habitats aquatiques menacés par la sédimentation

**Action 9.** Implantation de plantes de couverture en terres agricoles

### **Objectif 7.** Réduire la dégradation ou destruction des habitats aquatiques, humides et riverains

**Action 10.** Restauration des habitats aquatiques, humides et riverains dégradés où habitent des espèces à statut précaire

### **Objectif 8.** Suivre la contamination de l'eau potable

**Action 11.** Suivi de la qualité de l'eau des puits individuels pour tous les paramètres de potabilité

### **Objectif 9.** S'adapter aux changements climatiques

**Action 12.** Élaboration et mise en œuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques des ouvrages de retenue des eaux avec contrôle de l'évacuation pour assurer leur capacité d'évacuation avec un risque minimal d'inondations des zones habitées

### **Objectif 10.** Limiter la construction en zone inondable

**Action 13.** Sensibilisation à l'importance d'éviter la construction en zones inondables

**Action 14.** Actualisation de la cartographie des zones inondables

### **Objectif 11.** Limiter l'aménagement exclusif de villégiature et de résidences privées

**Action 15.** Aménagement d'accès public à des plans d'eau d'intérêt récréatif



## Annexe C. Formulaire de consultation



### Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay

#### Atelier de consultation sur le Plan d'action

##### QUESTION 1. PROBLÈMES ET CAUSES PRIORITAIRES

Des problèmes prioritaires ont été identifiés sur votre territoire et plusieurs causes peuvent être responsables de ces problèmes. Pour chaque problème prioritaire identifié, une cause a été jugée plus importante et préoccupante.

En consultant la liste suivante regroupant l'ensemble des 11 problèmes et causes prioritaires, l'identification des X problèmes et causes prioritaires ayant été faite pour votre secteur (inscrits en noir) vous semble-t-elle juste et pertinente? Sinon, quelle(s) modification(s) devra(en)t être apportée(s)?

Veillez indiquer les problèmes et les causes qui concernent le plus votre secteur en apposant un crochet à gauche des éléments que vous jugez les plus pertinents.

- |   |  |
|---|--|
| <p><input type="checkbox"/> <b>1. Contamination ou dégradation de l'eau de surface</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Activités minières</li><li><input type="checkbox"/> Dégradation ou destruction des milieux humides</li><li><input type="checkbox"/> Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</li><li><input type="checkbox"/> Épandage de fondants et d'abrasifs sur les routes</li><li><input type="checkbox"/> Mise à nu des sols et ruissellement</li><li><input type="checkbox"/> Neiges usées</li><li><input type="checkbox"/> Ouvrages de surverse</li><li><input type="checkbox"/> Rejets d'hydrocarbures</li><li><input type="checkbox"/> <b>Rejets d'eaux usées</b></li><li><input type="checkbox"/> Rejets industriels</li><li><input type="checkbox"/> Rejets des installations septiques individuelles</li><li><input type="checkbox"/> Sites contaminés</li><li><input type="checkbox"/> Sites d'enfouissement de déchets et éco-centres</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation de fertilisants</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation de pesticides</li></ul> <p><input type="checkbox"/> <b>2. Contamination ou dégradation des eaux souterraines</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Activités minières</li><li><input type="checkbox"/> Dégradation ou destruction des milieux humides</li><li><input type="checkbox"/> Épandage de fondants et d'abrasifs sur les routes</li><li><input type="checkbox"/> Neiges usées</li><li><input type="checkbox"/> Rejets d'hydrocarbures</li><li><input type="checkbox"/> Rejets d'eaux usées</li><li><input type="checkbox"/> Rejets industriels</li><li><input type="checkbox"/> <b>Rejets des installations septiques individuelles</b></li><li><input type="checkbox"/> Sites contaminés</li><li><input type="checkbox"/> Sites d'enfouissement de déchets et éco-centres</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation de fertilisants</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation de pesticides</li></ul> | <p><input type="checkbox"/> <b>3. Eutrophisation et vieillissement prématuré des plans d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Dégradation ou destruction des milieux humides</li><li><input type="checkbox"/> Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</li><li><input type="checkbox"/> Mise à nu des sols et ruissellement</li><li><input type="checkbox"/> Ouvrages de surverse</li><li><input type="checkbox"/> Rejets d'eaux usées</li><li><input type="checkbox"/> Rejets des installations septiques individuelles</li><li><input type="checkbox"/> Rupture et démantèlement de barrages de castor</li><li><input type="checkbox"/> <b>Utilisation de fertilisants</b></li></ul> <p><input type="checkbox"/> <b>4. Présence de cyanobactéries</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Changements climatiques</li><li><input type="checkbox"/> <b>Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine</b></li><li><input type="checkbox"/> Mise à nu des sols et ruissellement</li><li><input type="checkbox"/> Ouvrages de surverse</li><li><input type="checkbox"/> Rejets d'eaux usées</li><li><input type="checkbox"/> Rejets des installations septiques individuelles</li><li><input type="checkbox"/> Retenue des eaux</li><li><input type="checkbox"/> Rupture et démantèlement de barrages de castor</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation de fertilisants</li></ul> |
|---|--|

(SUITE AU VERSO)

Retournez le formulaire complété à [pde@obvsaguenay.org](mailto:pde@obvsaguenay.org) ou au  
1577, rue des Roitelets,  
Chicoutimi (Québec) G7H 0K8

Date limite : 3 mars 2014 1  
Téléphone : 418 973-4321



- 5. Destruction, dégradation de la qualité ou diminution de superficie des milieux humides**
  - Accumulation de déchets
  - Agriculture
  - Cartographie incomplète
  - Circulation de VTT
  - Coupe forestière dans les tourbières boisées
  - Drainage forestier
  - Espèces envahissantes
  - Exploitation de la tourbe
  - Exploitation du bleuet
  - Infrastructures et développement**
  - Voies d'accès
  
- 6. Dégradation ou perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques**
  - Accumulation de déchets
  - Achalandage
  - Activités forestières
  - Agriculture
  - Aménagements non conformes
  - Augmentation des matières en suspension
  - Dégradation de la qualité de l'eau
  - Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine**
  - Érosion des berges
  - Étiage sévère et marnage excessif
  - Eutrophisation
  - Événements météorologiques exceptionnels
  - Feux de forêt
  - Infrastructures et développement
  - Insectes et maladies
  - Navigation
  - Présence d'algues bleu-vert
  - Sédimentation**
  - Urbanisation
  - Voies d'accès
  
- 7. Déclin et disparition des espèces à statut précaire**
  - Barrage
  - Compétition entre espèces
  - Cueillette
  - Dégradation de la qualité de l'eau
  - Dégradation ou destruction des habitats**
  - Dégradation des milieux humides
  - Pêche, chasse et piégeage
  - Utilisation de pesticides
  
- 8 Érosion des berges**
  - Activités forestières
  - Agriculture
  - Aménagement dans les cours d'eau et sur les rives
  - Batillage
  - Changements climatiques
  - Crues
  - Détérioration de l'état naturel de la bande riveraine**
  - Glaces
  - Imperméabilisation des sols
  - Marnage excessif
  - Modification du tracé des cours d'eau
  - Passage à gué des véhicules motorisés
  - Présence d'obstacles
  
- 9. Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante**
  - Changements climatiques
  - Contamination de l'eau potable**
  - Sécheresse
  - Surconsommation
  
- 10. Inondations des zones habitées**
  - Barrages de castor
  - Changements climatiques**
  - Construction à proximité ou en zones inondables**
  - Crues éclairées
  - Dégradation de l'état naturel de la bande riveraine
  - Embâcles de glace
  - Gestion, rupture ou défaillance de barrage
  - Mise à nu des sols et ruissellement
  - Précipitations importantes
  
- 11. Limitation de l'accès public aux plans d'eau et privatisation des rives**
  - Contrôle de l'accès
  - Perceptions
  - Tarifications des accès
  - Villégiature et résidences privées**

Retournez le formulaire complété à [pde@obvsaguenay.org](mailto:pde@obvsaguenay.org) ou au  
1577, rue des Roitelets,  
Chicoutimi (Québec) G7H 0K8

Date limite : 3 mars 2014 2

Téléphone : 418 973-4321



## QUESTION 2. ACTIONS PRIORITAIRES

Des actions prioritaires ont été identifiées pour votre territoire. Il est actuellement prévu qu'elles soient réalisées dans un délai court (2014-2016), moyen (2016-2019) ou plus long (Après 2019).

En consultant la liste suivante, l'identification des actions prioritaires et de leur échéance ayant été faite pour votre secteur (inscrites en noir) vous semble-t-elle juste et pertinente? Sinon, quelle(s) modification(s) devrai(en)t être apportée(s)?

Veillez indiquer les actions que vous jugez souhaitables de mettre en œuvre dans votre secteur en apposant un crochet à gauche des actions et sous les échéances que vous jugez plus pertinentes. Vous êtes également invités à suggérer d'autres actions dans les espaces aménagés à cette fin au bas du tableau.

	2014- 2016	2016- 2019	Plus de 2019
<input type="checkbox"/> 1. Sensibilisation à l'importance de contrôler la fertilisation à proximité des plans d'eau et des cours d'eau	√	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 2. Adoption d'un règlement contrôlant l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m de bandes riveraines bordant un plan ou un cours d'eau	<input type="checkbox"/>	√	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 3. Restauration durable des habitats aquatiques menacés par la sédimentation	<input type="checkbox"/>	√	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 4. Implantation de plantes de couverture en terres agricoles	<input type="checkbox"/>	√	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 5. Sensibilisation à l'importance d'éviter la construction en zones inondables	<input type="checkbox"/>	√	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 6. Actualisation de la cartographie des zones inondables	<input type="checkbox"/>	√	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 7. Aménagement de stations d'épuration des eaux usées performantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 8. Aménagement des installations septiques individuelles assurant leur conformité et leur efficacité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 9. Revégétalisation des bandes riveraines habitées couvertes à 80% et moins de végétation naturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 10. Sensibilisation à la préservation des milieux humides de grand intérêt s'avérant fortement menacés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 11. Actualisation de la cartographie des milieux humides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 12. Restauration des habitats aquatiques, humides et riverains dégradés où habitent des espèces à statut précaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 13. Suivi de la qualité de l'eau des puits individuels pour tous les paramètres de potabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 14. Élaboration et mise en œuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques des ouvrages de retenue des eaux avec contrôle de l'évacuation pour assurer leur capacité d'évacuation avec un risque minimal d'inondations des zones habitées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 15. Aménagement d'accès public à des plans d'eau d'intérêt récréatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	√
<input type="checkbox"/> 16.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 17.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Retournez le formulaire complété à [pde@obvsaguenay.org](mailto:pde@obvsaguenay.org) ou au 1577, rue des Roitelets, Chicoutimi (Québec) G7H 0K8

Date limite : 3 mars 2014

3

Téléphone : 418 973-4321



### QUESTION 3. MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Le plan directeur de l'eau sera continuellement mis à jour. Vous pouvez contribuer à cette opération en nous partageant de l'information et vos préoccupations qui n'auraient pas encore été documentées au plan. Profitant de l'opportunité que nous avons aujourd'hui, nous vous consultons aussi sur ces informations et préoccupations à considérer.

En vous servant du tableau suivant, veuillez nous faire connaître l'existence de problèmes, leur localisation, leur statut et la priorité que vous leur accordez.

Pour nommer le problème, inscrivez la lettre correspondante apparaissant dans la liste au bas du tableau. Pour préciser le statut et la priorité du problème, apposez un crochet dans la colonne de votre choix.

Problème	Localisation	Statut du problème			Priorité du problème		
		Confirmé	À confirmer	Perçu comme actuel	Faible	Moyenne	Forte
		<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>					
		<input type="checkbox"/>					

- A. Contamination ou dégradation de l'eau de surface
- B. Contamination ou dégradation de l'eau souterraine
- C. Eutrophisation et vieillissement prématuré des lacs
- D. Présence de cyanobactéries
- E. Acidification des plans d'eau
- F. Destruction ou dégradation des milieux humides
- G. Dégradation ou perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques

- H. Prolifération des espèces introduites et envahissantes
- I. Déclin et disparition des espèces à statut précaire
- J. Limitation à la circulation des espèces
- K. Surexploitation d'une espèce de poisson, augmentation de la pression de pêche ou surpêche
- L. Envasement, sédimentation ou comblement
- M. Érosion des berges

- N. Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante
- O. Inondations des zones habitées
- P. Étiage sévère et marnage excessif
- Q. Non-respects des débits réservés
- R. Surconsommation d'eau
- S. Limitation de l'accès public aux plans d'eau et privatisation des rives
- T. Importance de la préservation des paysages

Souhaitez-vous nous partager d'autres informations? N'hésitez pas à communiquer avec nous.

---



---



---

**Merci de votre collaboration!**

Votre nom : \_\_\_\_\_ Votre municipalité : \_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Votre adresse courriel : \_\_\_\_\_

Retournez le formulaire complété à [pde@obvsaguenay.org](mailto:pde@obvsaguenay.org) ou au  
1577, rue des Roitelets,  
Chicoutimi (Québec) G7H 0K8

Date limite : 3 mars 2014 4

Téléphone : 418 973-4321



## Annexe D. Document sur la vision présenté à la Table de concertation

### INTRODUCTION

Après avoir établi le portrait de l'eau des bassins versants du Saguenay et le diagnostic des différents problèmes impliquant les ressources en eaux, il convient maintenant de décider, en concertation, des actions à mettre en œuvre. Pour ce faire, il importe de définir une vision commune, c'est-à-dire un devenir souhaité pour l'eau et son utilisation durable unifiant tous les acteurs. Le présent document résume d'abord l'approche adoptée pour élaborer la vision proposée. Il présente ensuite l'énoncé de cette vision et explique sa signification.

### VISION PROPOSÉE

Le ROBVQ indique qu'il convient de se doter d'une vision à laquelle se rattacherait l'ensemble des problèmes et des enjeux prioritaires (Voir annexes A et B). Sur cette base, la vision proposée est :

*« Vivre d'eau : un humain sain dans un environnement sain »*

*« Vivre d'eau ... »*

Cette partie de la vision fait référence au fait que nous souhaitons :

- Assurer les besoins vitaux en eau et minimiser les dangers que peut comporter l'eau pour la santé et la sécurité, tant pour les communautés humaines que animales et végétales. Nous lions ainsi à la vision les problématiques prioritaires associées au critère 1 ainsi que les enjeux de la qualité, de la quantité et de la sécurité.
- Maintenir et multiplier les opportunités de pratiquer une variété d'activités sur et en périphérie des plans d'eau, et ce, pour l'ensemble de la communauté. Nous reprenons ainsi les problématiques prioritaires associées au critère 2 ainsi que les enjeux de la qualité, de l'accessibilité et de la culturalité.

*« ... un humain sain ... »*

Cette partie de la vision fait référence au fait que nous souhaitons :

- Maintenir et améliorer la santé des communautés humaines, animales et végétales en regard des maladies et infections liées à l'eau. Nous intégrons ainsi les problématiques prioritaires associées aux critères 1 ainsi que les enjeux de la qualité et de la sécurité.
- Faire en sorte que l'humain se sensibilise à son impact sur l'eau, l'environnement et la liberté d'en jouir et qu'il adopte des comportements permettant de mettre en œuvre la gestion intégrée et le développement durable des ressources en eau. Nous lions ainsi à la vision toutes les problématiques et tous les enjeux.

*« ... dans un environnement sain. »*

Cette partie de la vision fait référence au fait que nous souhaitons :

- Limiter les pressions sur les écosystèmes aquatiques, humides et riverains ainsi que sur leurs communautés biologiques de même que favoriser le maintien de leur intégrité et la restauration de leur qualité afin qu'ils assurent leurs différents rôles écologiques. Nous reprenons ainsi les problématiques prioritaires associées au critère 3 et les enjeux prioritaires de la qualité et des écosystèmes.

1



Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay - Vision



## ANNEXE A : PRIORISATION DES PROBLÈMES

Le ROBVQ indique que la priorisation des problèmes peut se faire selon différentes approches. Nous avons pratiqué cette priorisation des problèmes sur la base de critères qui discriminent les problèmes en fonction de leur importance critique et de leur fréquence. Voici donc ces 3 critères :

- Menace à la consommation de l'eau potable, à la santé et à la sécurité
- Affectation d'un grand nombre d'acteurs et d'usagers
- Perturbations de rôles et de valeurs écologiques d'importance

Sur la base de ces critères, les 11 problèmes suivants apparaissent comme prioritaires :

### **Critère 1 : Menace à la consommation de l'eau potable, à la santé et à la sécurité**

- 1. Contamination de l'eau de surface
- 2. Contamination de l'eau souterraine
- 5. Présence de cyanobactéries
- 15. Problèmes d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante
- 16. Inondations des zones habitées

### **Critère 2 : Affectation d'un grand nombre d'acteurs et d'usagers**

- 3. Eutrophisation / Vieillesse prématuré des lacs
- 14. Érosion des berges
- 20. Limitation de l'accès public aux plans d'eau / privatisation des rives

### **Critère 3 : Perturbations de rôles et de valeurs écologiques d'importance**

- 7. Destruction / dégradation de la qualité / diminution de superficie des milieux humides
- 8. Dégradation ou perte d'habitats fauniques, terrestres ou aquatiques (autres que les milieux humides)
- 10. Espèces à statut précaire, menacées ou vulnérables



## ANNEXE B. PRIORISATION DES ENJEUX

Le ROBVQ mentionne que la priorisation des six enjeux se fait sur la base de la fréquence à laquelle chacun des enjeux est associé à un problème. Les enjeux les plus fréquents deviennent prioritaires. Ainsi, nous observons que nos enjeux sont presque tous aussi fréquents les uns que les autres. Aucune priorité ne peut vraiment être établie. Le tableau 1 illustre l'association des problèmes aux enjeux ainsi que les fréquences de chacun d'eux.

Tableau : Fréquence des enjeux associés aux problèmes priorisés

Problèmes priorisés	Enjeux associés					
	Qualité	Quantité	Ecosystèmes	Sécurité	Accessibilité	Culturalité
1. Contamination de l'eau de surface	X	X	X	X	X	X
2. Contamination de l'eau souterraine	X	X	X	X	X	X
3. Eutrophisation / Vieillesse prématurée des lacs	X	X	X	X	X	X
5. Présence de cyanobactérie	X		X	X	X	X
7. Destruction / dégradation de la qualité / diminution de superficie des milieux humides	X	X	X	X	X	X
8. Dégradation ou perte d'habitats fauniques, terrestres ou aquatiques (autres que les milieux humides)	X	X	X		X	X
10. Espèce à statut précaire, menacées ou vulnérables			X			
14. Erosion des berges	X	X	X	X	X	X
15. Problème d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante		X		X	X	
16. Inondations des zones habitées	X	X	X	X		
20. Limitation de l'accès public aux plans d'eau / privatisation des rives		X			X	X
<b>Fréquence N (%)</b>	<b>8 (72.7%)</b>	<b>9 (81.8%)</b>	<b>9 (81.8%)</b>	<b>8 (72.7%)</b>	<b>9 (81.8%)</b>	<b>8 (72.7%)</b>

3



Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay - Vision





## Annexe E. Questionnaire sur la vision distribué à la Table de concertation



### TABLE DE CONCERTATION

---

## Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay

### Atelier de consultation sur la Vision

---

Après avoir établi le portrait de l'eau des bassins versants du Saguenay et le diagnostic des différents problèmes impliquant les ressources en eaux, il convient maintenant de décider, en concertation, des actions à mettre en œuvre. Pour ce faire, il importe de définir une vision commune, c'est-à-dire un devenir souhaité pour l'eau et son utilisation durable unifiant tous les acteurs.

Le présent exercice cherche à amener chacun des acteurs à :

- Identifier le devenir qu'il souhaite personnellement pour l'eau et son utilisation durable;
- Juger si ce souhait s'intègre dans la vision proposée;
- Modifier et bonifier la vision proposée si cela est estimé nécessaire.

À la lecture de la vision proposée (Voir document Vision), veuillez répondre aux questions suivantes. En rencontre de concertation, un temps de réflexion (20 minutes) vous est accordé avant que nous entamions une discussion de groupe (45 minutes).

#### Question 1

Pour les 20 prochaines années, quel est le devenir que vous souhaitez pour l'eau des bassins versants du Saguenay et son utilisation durable?

---

---

#### Question 2

La vision proposée intègre-t-elle le devenir que vous souhaitez?

---

#### Question 3

Quelles modifications apporteriez-vous à la vision proposée?

---

---

Signature (En lettre moulée SVP) : \_\_\_\_\_

Merci de votre précieuse collaboration!







ORGANISME DE  
BASSIN VERSANT  
DU SAGUENAY

Téléphone : 418 973-4321  
Courriel : [info@obvsaguenay.org](mailto:info@obvsaguenay.org)  
Site Web : [www.obvsaguenay.org](http://www.obvsaguenay.org)



Membre du



En partenariat avec

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

Québec 

